

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2018-257/T248

Nos réf. : PB/DP/cc

➤ Additif à l'arrêté municipal

N° 2018-196/T188 MODIFIANT LA CIRCULATION DES USAGERS SUR LA BASE DE LOISIRS DE RUMILLY, DU 27 AOUT 2018 AU 15 OCTOBRE 2018 A L'OCCASION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE RELIANT RUMILLY ET BOUSSY

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande faite par l'entreprise SOCCO,

VU l'arrêté municipal n° 2018-196/T188 du 23 août 2018,

CONSIDERANT QUE pour des raisons techniques, il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1 : Sont prolongés sur le domaine public, les travaux de création de la passerelle reliant Rumilly à Boussy, réalisés par les entreprises **SOCCO, SATP et CHAMPIER à la base de loisirs des Pérouses, sur la partie comprise entre l'extrémité du petit plan d'eau, côté Boussy et les barbecues, jusqu'au vendredi 23 novembre 2018.**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 2018-196/T188 du 23 août 2018 demeurent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des travaux par l'entreprise chargée du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par SOCCO.

Article 4 : le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Président de l'association A.A.P.P.M.A,
- Service environnement et développement durable,
- SOCCO 1 route des Creuses CHAVANOD
- SATP à RUMILLY,
- CHAMPIER à BUFFY,
- OMNIS STRUCTURE,
- Monsieur Franck ETAIX,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET